



## AVIS PUBLIC

### TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 268 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 201 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVEMENT À LA LOCATION COURT TERME

**AVIS** est, par la présente, donné par le soussigné :

**QUE** le conseil municipal de la ville de Barkmere a adopté, à une séance ordinaire tenue le 11 juillet 2022, le premier projet de règlement portant le numéro 268;

**QUE** le projet de règlement no 268 a pour objet de modifier le règlement de zonage 201 afin d'inclure des dispositions relativement à la location court terme sur le territoire de la Ville de Barkmere;

**QUE** conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal doit tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

**QUE** cette assemblée publique se tiendra le samedi 13 août 2022 à 9h45 dans la salle du centre communautaire, et située au 199, chemin Barkmere, Barkmere;

**QUE** lors de cette assemblée publique, le maire ou tout autre membre du conseil municipal désigné expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet;

**QUE** le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité, ou en en faisant la demande par courriel : [dg@barkmere.ca](mailto:dg@barkmere.ca)

**DONNÉ À Barkmere, ce 16e jour du mois de juillet 2022**

*(Original signé)*

---

*Me Martin Paul Gélinas  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier*